



**Objet :** Acceptation d'un sous-traitant avec paiement direct Société MCB / Marché n°2025-08-22 « Construction des ateliers relais » à Jonquières Saint-Vincent – Lot 2

**DECISION N° 095-2026**  
**(1.1 Marchés Publics)**

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,

**Vu** l'article 283 du Code Général des Impôts relatif aux redevables de la taxe sur la valeur ajoutée ;  
**Vu** le Code de la commande publique, notamment :  
- les articles L 2193-4 à L2191-7 relatifs aux modalités d'acceptation et d'agrément des sous-traitants,  
- les articles L2193-10 à L2193-14 relatifs au paiement du sous-traitant,  
- les articles R2193-1 à R2193-22 relatifs à la sous-traitance ;  
**Vu** le Code général des collectivités territoriales, particulièrement les articles L5211-9 relatif au Président et L5211-10 relatif au bureau ;  
**Vu** l'arrêté n°20191410-B3-002 en date du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence ;  
**Vu** la délibération n° 20-031 du 4 juin 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil au Président ;  
**Vu** la délibération B-25-040 du 3 novembre 2025 portant attribution du Marché n°2025-08-22 « Construction des ateliers relais » à Jonquières Saint-Vincent, lot 2, à l'entreprise TRINQUIER, pour un coût de 325 000€HT, avec un délai global de réalisation de 14 mois ;  
**Vu** la notification du marché en date du 21 novembre 2025 ;  
**Vu** l'ordre de service N° 1 prescrivant le début d'exécution au 19 janvier 2026 ;  
**Vu** le formulaire DC4 tel que ci-annexé ;

**Considérant** les travaux contenus dans le lot n°2 « Charpente métallique - Bardage » et le besoin de sous-traiter les prestations de pose de la charpente du bâtiment 1 ;

**DECIDE**

**Article 1 : D'accepter** la sous-traitance par l'entreprise TRINQUIER des travaux de « pose de la charpente Bâtiment 1 » à la Société MCB, pour un coût de 6 300€ ;

**Article 2 : D'approuver** le paiement direct du sous-traitant ;

**Article 3 : D'approuver** la répartition financière comme suit :

Lot 2

Entreprises	Répartition initiale €HT	DC4	Répartition finale €HT
Titulaire TRINQUIER	325 000,00	- 6300,00	318 700,00
Sous-traitant MCB		6 300,00	6 300,00
<b>TOTAL</b>	<b>325 000,00</b>		<b>325 000,00</b>

**Article 4 : D'inscrire et répartir** les dépenses au budget en cours comme suit :

Budget	Opération
Principal	9123

**Article 5 :** Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte en prochaine session du Conseil Communautaire.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes ou via [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification, en vertu des dispositions du Code de justice administrative.*

Fait à Beaucaire,

Le 15 avril 2026  
Signé électroniquement par :  
Le Président,  
Juan MARTINEZ





## MARCHES PUBLICS DECLARATION DE SOUS-TRAITANCE<sup>2</sup>

Le formulaire DC4 est un modèle de déclaration de sous-traitance qui peut être utilisé par les soumissionnaires ou titulaires de marchés publics pour présenter un sous-traitant. Ce document est fourni par le soumissionnaire ou le titulaire à l'acheteur soit au moment du dépôt de l'offre – en complément des renseignements éventuellement fournis dans le cadre H du formulaire DC2 – soit en cours d'exécution du marché public.

Il est rappelé qu'en application du code de la commande publique, et notamment ses [articles L. 1110-1](#), et [R. 2162-1](#) à [R. 2162-6](#), [R. 2162-7](#) à [R. 2162-12](#), [R. 2162-13](#) à [R. 2162-14](#) et [R. 2162-15](#) à [R. 2162-21](#) (marchés publics autres que de défense ou de sécurité), ainsi que [R. 23612-1](#) à [R. 2362-6](#), [R. 2362-7](#), [R. 2362-8](#), [R. 2362-9](#) à [R. 2362-12](#), et [R. 2362-13](#) à [R. 2362-18](#) (marchés de défense ou de sécurité), le vocable de « marché public » recouvre aussi les marchés de partenariat et les marchés de défense ou de sécurité ainsi que les marchés subséquents et les marchés spécifiques, indépendamment des techniques d'achats utilisées (accords-cadres s'exécutant par la conclusion de marchés subséquents ou par l'émission de bons de commande, concours, systèmes d'acquisition dynamiques, catalogues électroniques et enchères électroniques), qu'ils soient ou non soumis aux obligations relatives à la préparation et à la passation prévues par ce code. Dans tous ces cas, le présent formulaire type est utilisable.

### A - Identification de l'acheteur

#### Désignation de l'acheteur :

*(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au JOUE ou au BOAMP, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante)*

#### Communauté de Communes de Beaucaire Terre d'Argence

1 Avenue de la Croix Blanche  
30300 BEAUCAIRE  
Tel : 04.66.59.54.54  
juridique@laterredargence.fr

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'[article R. 2191-59](#) du code de la commande publique, auquel renvoie l'[article R. 2391-28](#) du même code (nantissements ou cessions de créances) : *(Indiquer l'identité de la personne, ses adresses postale et électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie)*

### B - Objet du marché public

*(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au JOUE ou au BOAMP, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante ; dans tous les cas, l'indication du numéro de référence attribué au dossier par l'acheteur est également une information suffisante. Toutefois, en cas d'allotissement, identifier également le ou les lots concernés par la présente déclaration de sous-traitance)*

#### Marché de travaux N°2025-08-22

« Construction des ateliers-relais » sur la commune de Jonquières-Saint-Vincent

Marché décomposé en 17 lots :

LOT 1 : GROS OEUVRE LOT 2 : CHARPENTE METALLIQUE - BARDAGE LOT 3 : ETANCHEITE LOT 4 : TRAITEMENT DES FACADES LOT 5 : REVETEMENTS DE SOLS DUR - FAIENCES LOT 6 : DOUBLAGES - CLOISONS - FAUX PLAFONDS LOT 7 : MENUISERIES INTERIEURES BOIS LOT 8 : MENUISERIES EXTERIEURES - OCCULTATIONS	LOT 9 : SERRURERIE LOT 10 : PEINTURE - NETTOYAGE SOLS SOUPLES LOT 11 : ASCENSEUR LOT 12 : CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE LOT 13 : COURANTS FORTS - COURANTS FAIBLES LOT 14 : VRD - AMENAGEMENT DE SURFACE LOT 15 : CLOTURES LOT 16 : ESPACES VERTS LOT 17 : PHOTOVOLTAIQUE
---	---

<sup>2</sup> Document facultatif disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

DC4 – Déclaration de sous-traitance

Page : 1 / 9

### C - Objet de la déclaration du sous-traitant

**La présente déclaration de sous-traitance constitue :**

*(Cocher la case correspondante)*

- un document annexé à l'offre du soumissionnaire
- un acte spécial portant acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement (*sous-traitant présenté après attribution du marché*)
- un acte spécial modificatif ; il annule et remplace la déclaration de sous-traitance du .....

### D - Identification du soumissionnaire ou du titulaire du marché public

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :

TRINQUIER

Adresses postale et du siège social *(si elle est différente de l'adresse postale)* :

Rue Nicolas Cugnot

11000 CARCASSONNE

Adresse électronique : [administratif@trinquier.fr](mailto:administratif@trinquier.fr)

DC4 – Déclaration de sous-traitance

Page : 2 / 9

Version code de la commande publique

Numéros de téléphone et de télécopie : Tel:04.68.25.13.03

Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :SIRET :306 980 517 00016

Forme juridique du soumissionnaire individuel, du titulaire ou du membre du groupement (*entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.*) :SAS

En cas de groupement momentané d'entreprises, identification et coordonnées du mandataire du groupement :

#### E - Identification du sous-traitant

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresses postale et du siège social (*si elle est différente de l'adresse postale*), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :

Société MCB

Adresses postale et du siège social (*si elle est différente de l'adresse postale*) : Lotissement La Loubières 30100 ALES

Adresse électronique : amarsidane@hotmail.fr

Numéros de téléphone et de télécopie : 06/22/48/42/11

Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :433 2 878 RCS Nimes

Forme juridique du sous-traitant (*entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.*) et numéro d'enregistrement au registre du commerce, au répertoire des métiers ou auprès d'un centre de formalité des entreprises :SARL

Personne(s) physique(s) ayant le pouvoir d'engager le sous-traitant : Amar Sidane

(Indiquer le nom, prénom et la qualité de chaque personne. En MDS, joindre en annexe un justificatif prouvant l'habilitation à engager le sous-traitant. Pour les autres marchés publics, ce document sera à fournir à la demande de l'acheteur)

Le sous-traitant est-il une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises ou un artisan au sens au sens de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996 n° 96-603 modifiée relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat (Art. R. 2151-13 et R. 2351-12 du code de la commande publique) ?

Oui  Non

#### F - Nature des prestations sous-traitées

*(Reprendre les éléments concernés tels qu'ils figurent dans le contrat de sous-traitance)*

**Nature des prestations sous-traitées :**

Prestations contenues dans le lot 2 : Charpente bardage

Prestations sous-traitées : Pose charpente Bâtiment 1

**Sous-traitance de traitement de données à caractère personnel (à compléter le cas échéant) :**

**Le sous-traitant est autorisé à traiter les données à caractère personnel nécessaires pour fournir le ou les service(s) suivant(s) :** .....

**La durée du traitement est :** .....

**La nature des opérations réalisées sur les données est :** .....

**La ou les finalité(s) du traitement sont :** .....

**Les données à caractère personnel traitées sont :** .....

**Les catégories de personnes concernées sont :** .....

**Le soumissionnaire/titulaire déclare que :**

le sous-traitant présente des garanties suffisantes pour la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles propres à assurer la protection des données personnelles ;

le contrat de sous-traitance intègre les clauses obligatoires prévues par l'article 28 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE (RGPD).

## G - Prix des prestations sous-traitées

### Montant des prestations sous-traitées :

Dans le cas où le sous-traitant a droit au paiement direct, le montant des prestations sous-traitées indiqué ci-dessous, revalorisé le cas échéant par application de la formule de variation des prix indiquée *infra*, constitue le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant.

a) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de prestations ne relevant pas du b) ci-dessous :

- Taux de la TVA : .....
- Montant HT : .....
- Montant TTC : .....

b) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de travaux sous-traités relevant du 2<sup>nonies</sup> de l'article 283 du code général des impôts :

- Taux de la TVA : auto-liquidation (la TVA est due par le titulaire) :
- Montant hors TVA : **6300.00 Euros**

**Modalités de variation des prix : FERME – NON REVISABLE – NON ACTUALISABLE**

**Le titulaire déclare que son sous-traitant remplit les conditions pour avoir droit au paiement direct** ([article R. 2193-10](#) ou [article R. 2393-33](#) du code de la commande publique) :

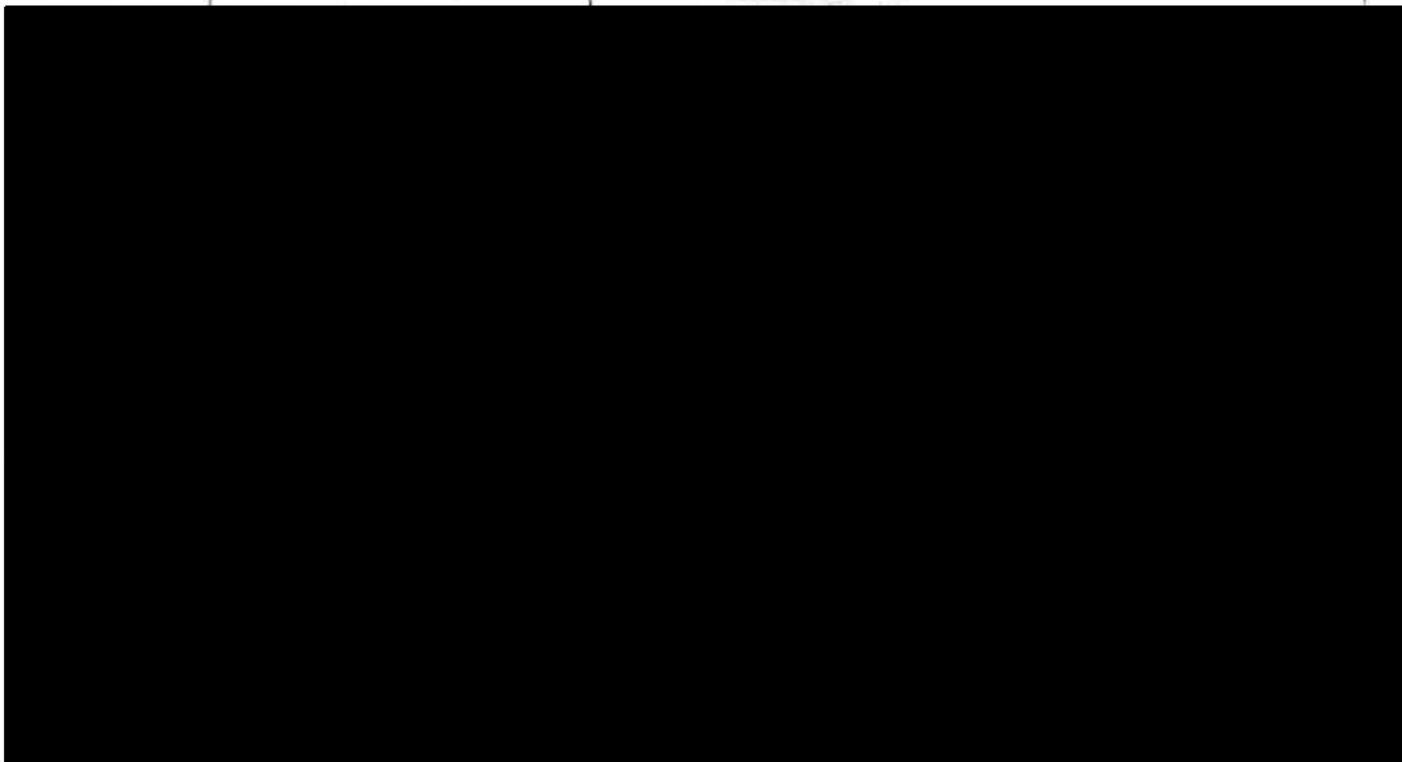
(Cocher la case correspondante.)

Oui     Non

## H - Conditions de paiement

### Compte à créditer :

(Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal.)



**Le sous-traitant demande à bénéficier d'une avance :**

(Cocher la case correspondante.)

Oui     Non

## I – Durée du contrat de sous-traitance en nombre de mois

(Nota : Si la durée indiquée dans le contrat de sous-traitance ne correspond pas à un nombre entier, arrondir au nombre entier supérieur. Ex : 20 jours = 1 mois, 1 mois et 2 semaines = 2 mois, etc.)

La durée du contrat de sous-traitance en nombre de mois est de :

## J - Capacités du sous-traitant

(Nota : Sauf pour les marchés de défense et de sécurité (MDS), ces renseignements ne sont nécessaires que lorsque l'acheteur les exige et qu'ils n'ont pas été déjà transmis dans le cadre du DC2 -voir rubrique H du DC2)

**J1** - Récapitulatif des informations et renseignements (marchés publics hors MDS) ou des pièces (MDS) demandés par l'acheteur dans les documents de la consultation qui doivent être fournis, en annexe du présent document, par le sous-traitant pour justifier de son aptitude à exercer l'activité professionnelle concernée, ses capacités économiques et financières ou ses capacités professionnelles et techniques :

- .....
- .....
- .....
- .....
- .....

**J2** - Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder (*applicable également aux MDS, lorsque l'acheteur a autorisé les opérateurs économiques à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'article R. 2343-14 ou de l'article R. 2343-15 du code de la commande publique*) :

**Adresse internet :**

**Renseignements nécessaires pour y accéder :**

## K - Attestations sur l'honneur du sous-traitant au regard des exclusions de la procédure

**K1 - Le sous-traitant déclare sur l'honneur (\*) :**

dans l'hypothèse d'un marché public autre que de défense ou de sécurité, ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique (\*\*);

Afin d'attester que le sous-traitant n'est pas dans un de ces cas d'exclusion, cocher la case suivante :

(\*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#), aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) ou aux [articles L. 2341-1 à L. 2341-3](#) du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

(\*\*) Dans l'hypothèse où le sous-traitant est admis à la procédure de redressement judiciaire, son attention est attirée sur le fait qu'il devra prouver qu'il a été habilité à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public.

**K2 – Documents de preuve disponibles en ligne** (applicable également aux MDS, lorsque l'acheteur a autorisé les opérateurs économiques à ne pas fournir ces documents de preuve en application de [l'article R. 2343-14](#) ou de [l'article R. 2343-15](#) du code de la commande publique) :

Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :

(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée.)

**Adresse internet :**

**Renseignements nécessaires pour y accéder**

## L - Cession ou nantissement des créances résultant du marché public

(Cocher les cases correspondantes.)

### 1<sup>ère</sup> hypothèse

La présente déclaration de sous-traitance constitue un **acte spécial**.

Le titulaire établit qu'aucune cession ni aucun nantissement de créances résultant du marché public ne font obstacle au paiement direct du sous-traitant, dans les conditions prévues à [l'article R. 2193-22](#) ou à [l'article R. 2393-40](#) du code de la commande publique.

En conséquence, le titulaire produit avec le DC4 :

l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité du marché public qui lui a été délivré,

OU

une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances.

### 2<sup>ème</sup> hypothèse

La présente déclaration de sous-traitance constitue un **acte spécial modificatif** :

Le titulaire demande la modification de l'exemplaire unique ou du certificat de cessibilité, prévus à [l'article R. 2193-22](#) ou à [l'article R. 2393-40](#) du code de la commande publique, qui est joint au présent DC4 ;

OU

l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité ayant été remis en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances et ne pouvant être restitué, le titulaire justifie :

- soit que la cession ou le nantissement de créances concernant le marché public ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée,
- soit que son montant a été réduit afin que ce paiement soit possible.

Cette justification est donnée par une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances résultant du marché qui est jointe au présent document.

## M - Acceptation et agrément des conditions de paiement du sous-traitant

(Nota : Lorsque le DC4 est fourni durant la procédure de passation du marché en annexe de l'offre du soumissionnaire, il appartient à ce dernier de vérifier si, dans le cadre de la procédure concernée, la signature de ce formulaire est ou non exigée par l'acheteur à ce stade ; si le DC4 n'a pas été signé, l'acheteur, une fois le marché attribué, renvoie au titulaire le DC4 complété afin que ce dernier le retourne signé de lui-même et de son sous-traitant. L'acheteur pourra alors notifier au titulaire le marché, auquel sera annexé ce document, ce qui emportera agrément et acceptation des conditions de paiement du sous-traitant).

A Ales , le 14/04/2026

A Vendres , le 13/04/2026

Le sous-traitant :  
(personne identifiée rubrique E du DC4)

Le soumissionnaire ou le titulaire :  
(personne identifiée rubrique C1 du DC2)

  
MONTAGE - COUVERTURE - BARDAGI  
873, Lot La Loupière  
30100 ALES - Tél/Fax 04 66 86 74 93  
SIRET 433 220 878 00014  
FR 95 433 220 878 00014

  
**TRINQUIER**  
CONSTRUCTIONS METALLIQUES  
Rue Nicolas Cugnot  
Z.I. L'Estagnol  
11000 CARCASSONNE  
TÉL. 04 68 25 13 03  
FAX 04 68 72 66 64

Le représentant de l'acheteur, compétent pour signer le marché public, accepte le sous-traitant et agrée ses conditions de paiement.

A Beaucaire, le

Le représentant de l'acheteur :

**Juan MARTINEZ,**  
Président

Le 15 avril 2026  
Signé électroniquement par :  
Le Président,  
Juan MARTINEZ



**N - Notification de l'acte spécial au titulaire.**

*(Une copie de l'original du marché ou du certificat de cessibilité ou, le cas échéant, de l'acte spécial, doit être remise à chaque sous-traitant bénéficiant du paiement direct par l'acheteur public.)*

En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :  
(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire.)

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire reçoit à titre de notification une copie du présent acte spécial :

A \_\_\_\_\_, le

Date de la dernière mise à jour : 12/10/2023.

**Objet : Demande de subventions Leader – Rénovation du Presbytère de Vallabrègues.**

**DECISION N° 096-2026**  
**(7.5 Subventions)**

**LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 5211-9 et -10 définissant les attributions du Président et du Bureau ;  
**Vu** les statuts de la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence,  
**Vu** la délibération n°20-031 du 04 juin 2020 donnant délégation au Président pour demander à tout organisme financeur l'attribution de subvention quel qu'en soit le montant visé ;  
**Vu** la délibération n°21-125 du 13 décembre 2021 portant approbation du contrat local d'aménagement 2022-2026 et retenant la réhabilitation du Presbytère pour l'installation d'un atelier de vannerie ;  
**Vu** le contrat de partenariat entre la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence et la Compagnie National du Rhône, signé le 26 juillet 2023,  
**Vu** l'arrêté n°30-2024-11-13-17 relatif à l'attribution d'une aide au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique du 15 novembre 2024,

**Considérant** l'engagement de la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence (CCBTA) à réhabiliter le Presbytère de Vallabrègues dans l'optique d'y installer un vannier et promouvoir les savoir-faire et contribuer au développement de l'attractivité territoriale, dans le cadre du contrat local d'aménagement 2022-2026,

**Considérant** le souhait de la CCBTA de solliciter les partenaires pour faciliter la mise en œuvre d'un projet exemplaire et impactant pour le territoire et ses habitants,

**Considérant** le soutien obtenu de l'Etat au titre du Fonds Vert et de la CNR en faveur du projet,

**Considérant** le soutien possible de l'Europe à travers le Fonds Leader au titre de la fiche action 2 Développement et attractivité économique locale et de son objectif 2 Soutenir l'artisanat et les savoir-faire locaux,

**Considérant** l'avis technique conforme émis par le Groupe d'Action Local en date du 13 mars 2025 relatif au dépôt de demande d'aide dans le cadre du Leader 2023-2027,

**Considérant** le plan de financement prévisionnel de l'opération, qui mentionne les dépenses et ressources présentées au titre du Fonds Leader 2022-2026, décliné comme suit :

Travaux présentés	265 899,54 euros HT
Equipements présentés	16 149,39 euros HT
Prestations extérieures présentées	42 750,00 euros HT
<b>Total dépenses présentées :</b>	<b>324 798,93 euros HT</b>

Fonds Vert (rénovation énergétique ) :	110 973,00 euros
CNR proratisée sur dépenses présentées	61 729,91 euros
Fonds Leader	87 136,24 euros
CCBTA pour le solde :	64 959,79 euros
<b>Total ressources :</b>	<b>324 798,93 euros</b>

**DECIDE**

**Article 1 :** De solliciter le Fonds Leader, pour un montant de 87 136,24 euros.

**Article 2 :** Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont il sera rendu compte en prochaine session du Conseil Communautaire.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes ou via [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.*

Le 15 avril 2026  
Signé électroniquement par :  
Le Président,  
Juan MARTINEZ



## Annexe au formulaire de demande d'aide réservée aux demandeurs soumis aux règles de la commande publique

### RESPECT DES RÈGLES DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Cette annexe est à compléter et à signer lorsque la demande d'aide est présentée par une **structure soumise au code de la commande publique notamment** :

- l'État et ses établissements publics ;
- les collectivités territoriales et les établissements publics locaux ;
- les organismes de droit privé mandataires d'un organisme soumis au code de la commande publique ;
- les organismes reconnus de droit public.

### PRÉAMBULE

**Attention :**

**-Toute structure soumise à la réglementation sur les marchés publics doit compléter la présente annexe.**

**-Toutes les dépenses doivent être prévues dès la demande d'aide dans cette annexe.**

#### QUELQUES RAPPELS DE LA REGLEMENTATION APPLICABLE (non exhaustif)

La passation d'un marché public est soumise à des **règles de procédure et de publicité** :

- l'acheteur doit **se conformer à une procédure**, qui est déterminée en fonction de la valeur de l'achat et de son objet (travaux, fournitures, services) ;
- l'acheteur doit également **appliquer des règles de publicité**, qui varient en fonction de l'acheteur, de la valeur estimée et de l'objet de l'achat (cf. Tableaux récapitulatif dans Notice)

#### 1-Quelques règles relatives à la passation de marchés publics

##### ➤ Les seuils des procédures formalisées

Les seuils de procédure formalisée changent tous les deux ans (voir tableau des seuils dans notice).

Le contrôle du respect de la commande publique sera donc effectué au regard du seuil et de la réglementation en vigueur à la date de lancement de la consultation (publicité).

##### ➤ Les seuils des procédures adaptées

-Pour les marchés d'un montant inférieur à 40 000 € HT : dispense de publicité et de mise en concurrence

Les marchés dont les montants sont inférieurs au seuil fixé à 40 000 € HT sont dispensés des mesures de publicité et de mise en concurrence. L'acheteur doit toutefois respecter les principes fondamentaux de la commande publique :

- Il veille à choisir une offre pertinente par rapport au besoin ;
- Il fait une bonne utilisation usage des deniers publics ;
- Il ne contracte pas systématiquement avec le même fournisseur ou prestataire.

-Pour les marchés dont le montant est compris entre 40 000 € HT et les seuils de procédures formalisées, une procédure adaptée peut être mise en place.

**Le contrôle du respect de la commande publique sera effectué au regard du seuil et de la réglementation en vigueur à la date de lancement de la consultation (publicité).**

#### 2-Quelques règles relatives à la publicité des marchés publics :

- Les règles de publicité varient en fonction de l'acheteur, de la valeur estimée et de l'objet de l'achat (cf. Tableaux récapitulatif dans Notice).

**- Seuil de 90 000 € HT : publicité réglementée (article R2131-12 du code de la commande publique)**

A partir de 90 000 € HT et en-dessous des seuils de procédure formalisée, la publicité au BOAMP ou dans un JAL et sur le profil

d'acheteur sont obligatoires pour l'Etat et ses établissements publics autres qu'à caractère industriel et commercial, les collectivités territoriales, leurs établissements publics et leurs groupements.

#### **- Profil acheteur**

Depuis le 01/01/2020, la publicité via le profil d'acheteur est obligatoire pour les marchés d'un montant égal ou supérieur à 40 000 € HT (Article R.2132-2 du code de la commande publique modifié par décret n° 2019-1344 du 12 décembre 2019).

#### **CONSEQUENCES DU NON-RESPECT DES REGLES DE LA COMMANDE PUBLIQUE PAR LE PORTEUR DE PROJET :**

Le bénéficiaire s'engage à respecter la réglementation relative à la commande publique :

- Au dépôt du formulaire de demande d'aide : Partie « Engagements du demandeur » ;
- Dans les annexes spécifiques « Marchés publics » : Partie « Engagements du demandeur ».

L'Autorité de gestion a compétence pour contrôler la conformité de l'opération au regard des règles de la commande publique.

Si un des points de vérification n'est pas conforme, il est constaté une irrégularité ou anomalie, c'est-à-dire une violation du droit applicable en matière de marchés publics.

La réglementation européenne\* prévoit que les autorités de gestion, lorsqu'elles constatent que le bénéficiaire a manqué à ses engagements et obligations, doivent déterminer le taux de retrait ou refus de l'aide en tenant compte de la gravité de l'irrégularité et du principe de proportionnalité.

*\*RUE 2021/2116 du 2 décembre 2021 relatif au financement, à la gestion et au suivi de la politique agricole commune et abrogeant le RUE N°1306/2013*

La décision de la Commission C(2019)3452 relative aux orientations pour déterminer les corrections financières dans les marchés publics définit des taux de corrections financières (5 %, 10 %, 25 % et 100 %) qui doivent être appliqués par la Commission aux dépenses liées à un marché lorsqu'elle constate une irrégularité dans la passation du marché.

L'Autorité de gestion se base sur cette décision pour déterminer le taux de correction financière.

En conséquence, en cas de constat d'anomalie ou de manquement aux règles de la commande publique, l'autorité de gestion appliquera une correction forfaitaire à la dépense concernée selon les principes, critères et barèmes mis en place par la Commission européenne.

#### **MARCHES PUBLICS ET CARACTÈRE RAISONNABLE DES COÛTS**

-Conformément aux articles 2c et 12 du RHZ, aux articles 33, 36.2, 63.1 et 186 3 f du R2018/1046, le service instructeur doit s'assurer du caractère raisonnable des coûts présentés dans le cadre d'une demande d'aide FEADER au moment de l'instruction de cette demande.

Les porteurs de projets soumis au code de la commande publique sélectionnent l'offre la mieux-disante dans le cadre de la procédure applicable. Le respect de la réglementation relative aux marchés publics garantit donc le caractère raisonnable des coûts. Il sera contrôlé par le service instructeur.

Du fait des exigences réglementaires qui s'imposent aux procédures adaptées et formalisées en termes de mise en concurrence, la vérification du caractère raisonnable des coûts à l'instruction de la demande d'aide sera adaptée à la procédure suivie. Cette vérification portera notamment sur le respect des règles de procédures applicables (notamment la définition du besoin, le choix de la procédure, les obligations de publicité et /ou publication, les critères de sélection des offres, la date de dépôt des offres, l'information des candidats évincés, la transmission au contrôle de légalité le cas échéant, la notification du marché, les modifications du marché) et se basera sur l'analyse de l'ensemble des pièces du marché afin de s'assurer que l'offre sélectionnée constitue bien un coût raisonnable.

-Dans les cas où le code de la commande publique prévoit la possibilité de passer un **marché sans publicité ni mise en concurrence et exige la bonne utilisation des deniers publics**, le porteur de projet devra fournir à l'appui de sa demande un **ou plusieurs estimatif** en fonction du montant de la dépense. En effet, dans ces cas précis, la seule vérification du respect des règles relatives à la commande publique ne peut suffire à prouver le caractère raisonnable des coûts.

**Ainsi, pour les marchés suivants, et si le pouvoir adjudicateur n'a pas choisi de procédure plus contraignante, l'analyse du caractère raisonnable des coûts s'établit à partir de pièces estimatives (à joindre à la demande d'aide) :**

→ les marchés inférieurs au seuil de dispense de procédure de l'article R2122-8 du code commande publique (le seuil de

dispense de procédure pour l'ensemble des acheteurs au code est de **40.000 euros HT** depuis le 1er janvier 2020\_ Vérifier le seuil en vigueur au moment du lancement du marché) ;

- ➔ les **marchés publics de fournitures de livres non scolaires** [...] de l'article R2122-9 du code de la commande publique;
- ➔ les **marchés** de travaux, fournitures ou services **innovants** au sens du second alinéa de l'article L. 2172-3 et répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 euros hors taxes (article R2122-9-1 du CCP) ;
- ➔ les **marchés de travaux inférieurs à 100 000 € HT** jusqu'au 28 décembre 2024 (art 142 de la **loi ASAP** du 7 décembre 2020 et art 6 du décret n° 2022-1683 du 28 décembre 2022) .

Pour ces marchés, la vérification du caractère raisonnable des coûts s'établira donc de la façon suivante :

- Pour les dépenses inférieures ou égales à 3000 €, le bénéficiaire devra présenter un seul estimatif ;
- Pour les dépenses comprises entre 3 001 et 70 000 € HT, le bénéficiaire devra présenter au moins deux pièces estimatives ;
- Pour les dépenses supérieures à 70 000 € HT, le bénéficiaire devra présenter au moins trois pièces estimatives.

Une pièce estimative des coûts peut être :

- Un devis ;
- Une estimation réalisée par une Chambre d'agriculture, une coopérative, un bureau d'étude, un maître d'œuvre ou tout autre expert ;
- Une capture d'écran d'un site internet ;
- Un scan de catalogue ;
- Une facture, acquittée ou non ;
- Ou toute autre pièce similaire, sous réserve de validation de l'autorité de gestion.

Pour être considérée comme recevable, une pièce estimative des coûts doit dater de moins d'un an et comporter à minima les informations suivantes : date ; description de la dépense ; raison sociale de la société émettrice et prix HT ou TTC (avec mention du taux de TVA).

Pour être considérés comme valides, les pièces estimatives doivent mentionner des éléments formels de base et répondre à certaines exigences à apprécier par le service instructeur que sont P: correspondre à des dépenses équivalentes ou comparables entre elles, ne pas provenir d'un même fournisseur/prestataire et être « net » de toute réduction immédiate ou ultérieure.

## I – INFORMATION CONCERNANT LE DEMANDEUR DE LA SUBVENTION FEADER

Je suis (nous sommes) (je coche la case appropriée) :

- une collectivité territoriale, un établissement public local ;
- un service de l'État, un établissement public de l'État autre qu'ayant un caractère industriel et commercial ;
- un Organisme Qualifié de Droit Public (O.Q.D.P) ;

*Lors de l'instruction de votre dossier, le service instructeur vous a apporté confirmation (ou vous apportera confirmation) de votre appartenance à cette catégorie.*

Autre, préciser :

➔ Je suis donc soumis au code de la commande publique.

Je dois respecter les règles de la commande publique adaptées à mon statut et à une mise en concurrence proportionnée aux montants du(des) marché(s).

## II - INFORMATIONS CONCERNANT LES MARCHÉS PASSES DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION LIÉE À LA DEMANDE DE SUBVENTION FEADER

### A : LES DEPENSES HORS CHAMPS DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Les dépenses pour lesquelles je demande une aide FEADER sont hors du champ de la commande publique.

Dans ce cas,

Je certifie que les dépenses présentées pour lesquelles je sollicite une aide FEADER sont hors du champs d'application du code de la commande publique, au titre l'article L1100-1 du Code de la Commande Publique car elles concernent des contrats ou conventions ayant pour objet :

- Les contrats de travail ;
- Des transferts de compétences ou de responsabilités entre acheteurs ou entre autorités concédantes, en vue d'exercer des missions d'intérêt général sans rémunération de prestations contractuelles ;
- Les subventions définies à l'article 9-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- L'occupation domaniale.

⇒ Précisez ci-dessous le ou les marchés concernés en indiquant pour chaque marché l'objet justifiant l'exclusion :

⇒ Si toutes vos dépenses sont hors champs de la commande publique, allez directement à la partie V de l'annexe, sinon complétez la suite de l'annexe.

### B: LES MARCHÉS EXCLUS DE LA COMMANDE PUBLIQUE (CONTRATS EXCLUS, QUASI- RÉGIE OU COOPÉRATION)

L'achat (ou les achats) pour le(s)quel(s) je demande une aide FEADER est(sont) exclu(s) du champ de la commande publique.

Dans ce cas,

Je certifie que les marchés publics suivants passés dans le cadre de l'opération identifiée en page 1 du formulaire de demande d'aide (et pour laquelle je sollicite une aide FEADER) sont **exclus** de l'application du code de la commande publique, **au titre des articles L.2511-1 à L.2511-6 ou L.2512-1 à L.2513-5 (anciens articles 14, 17 et 18 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015).**

⇒ Précisez ci-dessous le ou les marchés concernés en indiquant pour chaque marché l'article du code de la commande publique justifiant l'exclusion :

⇒ Si tous vos marchés sont des marchés exclus de la commande publique , allez directement à la partie V de l'annexe, sinon complétez la suite de l'annexe.

## C : LES MARCHÉS NÉGOCIÉS SANS PUBLICITÉ NI MISE EN CONCURRENCE (DÉROGATIONS AUX RÈGLES DE LA COMMANDE PUBLIQUE)

Je certifie que le(s) **marché(s)** public(s) suivant(s) passé(s) dans le cadre de l'opération pour laquelle je sollicite une aide FEADER est(sont) qualifié(s) de « **négociés sans publicité ni mise en concurrence** » **comme il est prévu dans le code de la commande publique.**

Deux choix vous sont possibles : veuillez cocher la ou les cases appropriées selon le(s) marché(s) concerné(s)

Le(s) marché(s) est(sont) d'un montant **inférieur à 40 000 € HT** **Article R.2122-8 du code de la commande publique - et vous n'appliquez pas de procédure plus contraignante** (MAPA ou procédure formalisée) :

⇒ Listez le(s) marché(s) concerné(s) :

-Achats de mobiliers  
-Achats de matériel et équipements  
-Achat de médiation culturelle et communication  
-Achat travaux de plomberie (suite à Lot infructueux)  
-Achat de travaux d'aménagement extérieur

Le(s) marché(s) suivant(s) sont négociés sans publicité ni mise en concurrence, **dispensés** au titre des **autres points de l'article R.2122** du code de la commande publique:

⇒ Précisez ci-dessous le ou les marchés concernés en indiquant pour chaque marché le motif particulier parmi ceux de l'article R.2122 du code de la commande publique :

## D : LES MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE ET PROCÉDURES FORMALISÉES

UN(OU PLUSIEURS) MARCHÉ(S) POUR LE(S)QUEL(S) JE DEMANDE UNE AIDE FEADER NE FAIT(FONT) PAS L'OBJET D'UNE EXCLUSION OU D'UNE DÉROGATION PRÉVUE PAR LE CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE (MAPA OU PROCÉDURE FORMALISÉE)

### III - PRÉSENTATION DES MARCHÉS LIÉS À L'OPÉRATION

Renseignez le tableau ci-dessous pour tous les marchés liés totalement ou partiellement à l'opération (dès le 1<sup>er</sup> euro) pour laquelle je demande une subvention FEADER.

Marchés liés totalement ou partiellement à l'opération					
	Intitulé du marché	Montant estimatif global HT <sup>1</sup>	Si le marché n'est pas lié totalement à l'opération, indiquer le montant du marché lié à l'opération	Date de lancement du marché (pour les MAPA et procédures formalisées, s'ils sont lancés) <sup>2</sup>	Date prévisionnelle de lancement (pour les MAPA et procédures formalisées non lancés)
1	Rénovation du presbytère de Vallabrègues Marché N° 2025-01-03	458 556,41		24.01.2025	
2	Maîtrise d'oeuvre Marché n° 2024-06-17	42750		01.07.2024	
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					

<sup>1</sup> Indiquez le montant global du marché : somme des montants estimés des lots ou tranches ou marchés subséquents notés dans les documents de consultation du marché. Pour les accords-cadres à bons de commandes, indiquez les informations (prix, quantités) telles que précisées dans les documents de consultation.

<sup>2</sup> La date de lancement du marché est la date de sa publicité/publication.

12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					

**IV – PRESENTATION DETAILLEE DES MAPA ET MARCHES PASSES DANS LE CADRE D'UNE PROCEDURE FORMALISEE ET LIES A L'OPERATION**

⇒ Si un(plusieurs) marché(s) est(sont) passé dans le cadre d'un MAPA ou d'une procédure formalisée, complétez la fiche qui suit pour chacun des marchés concernés, sinon, allez directement à la partie V.

**Multipliez**, en autant d'exemplaires que de marchés **> 40 000 € HT** OU MARCHES < 40 000 € HT à MAIS AVEC LE CHOIX DE PASSER PAR UNE PROCÉDURE PLUS CONTRAIGNANTE , les deux pages suivantes en prenant soin de numéroter ces marchés selon la numérotation indiquée dans le tableau précédent.

**MARCHE N°- INTITULÉ :** Rénovation du presbytère de Vallabrègues - Marché N° 2025-01-03

Renseignez le tableau infra en cochant les cases appropriées.

<b>Type de prestation</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Travaux	<input type="checkbox"/> Fournitures	<input type="checkbox"/> Services
<b>Procédure générale retenue pour le marché</b>	<input checked="" type="checkbox"/> MAPA <input type="checkbox"/> Marché en procédure formalisée Précisez de quel type : <input style="width: 100%; height: 20px;" type="text"/>		

<b>Marché alloti</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non Si non, justification du non allotissement (exception d'ordre financière, technique ou économique) <sup>3</sup> : <div style="border: 1px solid black; height: 100px; width: 100%;"></div>	
<b>Technique d'achat (le cas échéant)</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Marché à tranches optionnelles	<input type="checkbox"/> Accord-cadre à marchés subséquents	<input type="checkbox"/> Accord-cadre à bons de commande

Le cas échéant, faites part au service instructeur de tout élément utile concernant l'objet, la technique de passation ou l'exécution du marché :

#### Description du marché

##### Description rapide de travaux, de la prestation :

Rénovation complète du presbytère de Vallabrègues, tous corps d'état (hors toiture déjà réalisée) : démolition, réfection des planchers, reprises des cloison, isolation, plomberie, électricité, enduit de façade, peinture, chauffage, aménagements extérieurs.

**Si le marché est scindé en lots, en tranches, en marchés subséquents ou en bons de commande liés à l'opération, je fournis des précisions par « sous-partie » du marché :**

<sup>3</sup>**Attention** : L'allotissement est une obligation (Articles L.2113-10 et suivants du code de la commande publique. **En cas de non allotissement un argumentaire doit le justifier.**

Lots/tranches/marchés subséquents/bons de commande liés à l'opération				
Intitulé et description rapide de la prestation	Montant estimatif HT €	Le cas échéant, méthode d'estimation <sup>4</sup>	Date d'exécution prévue	Commentaires éventuels
1- LOT2 - enduit de façade	34237,20€		14/04/2025	
2- LOT3 - Menuiseries extérieures	67760,60€		14/04/2025	
3- Lot 4_Cloisons doublage Faux-Plafonds	55092,5€		14/04/2025	
4- Lot 5_Menuiseries intérieures bois	19665,00€		14/04/2025	
5- Lot 6_Peinture	14496,8		14/04/2025	
6-				
7- Lot 8_Electricité	59325,31		14/04/2025	
8- Lot1_Gros oeuvre	207979,00		14/04/2025	non présenté
9-				
10-				

<sup>4</sup> Si pertinent dans le cadre de la vérification du coût raisonnable de la prestation. Je précise et joins dans ce cas-là les documents qui ont permis d'estimer le montant.

Si le marché a déjà été lancé au moment du dépôt de la demande d'aide, il n'est pas nécessaire de renseigner cette colonne.

11-				
12-				
13-				
14-				
15-				
16-				

**Contrôle des pièces relatives au marché (si besoin à préciser par sous-partie du marché : lot, tranche,...)**

**1<sup>er</sup> cas : le marché n'a pas encore été lancé au moment de la demande d'aide FEADER**

Je joins les documents qui ont permis d'estimer le montant du marché (plusieurs choix possibles)

Étude de marché     Estimatif réalisé par un maître d'œuvre     Devis     Référentiel

Statistiques de vente émanant de fournisseurs

Autre. Précisez :

Le cas échéant, je précise comment a été déterminé le coût du marché :

**Dès que le marché est lancé (voire notifié et exécuté, le cas échéant), il est demandé de transmettre rapidement au service instructeur l'ensemble des pièces du marché (pièces listées dans la notice), en particulier si votre dossier de demande de subvention est en cours d'instruction.**

**2<sup>ème</sup> cas : le marché a déjà été lancé au moment de la demande d'aide FEADER**

Je coche les documents utilisés pour la passation de mon marché et je joins l'ensemble avec la présente annexe complétée :

Publicité /Publication :

Avis d'Appel Public à la Concurrence  Copie d'écran du profil acheteur

Consultation :

Lettre de consultation  Règlement de consultation

Autre (préciser) :

Cahier des charges :

CCAP  CCTP

Autre (préciser) :

**Dès que le marché est notifié et exécuté, il est demandé de transmettre rapidement au service instructeur l'ensemble des pièces du marché (pièces listées dans la notice), en particulier si votre dossier de demande de subvention est en cours d'instruction.**

## V-ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

**J'atteste (nous attestons) sur l'honneur** l'exactitude des renseignements figurant dans ce formulaire.

**Je suis informé(e) (nous sommes informés) :**

qu'en cas de constat d'anomalie ou de manquement aux règles de la commande publique concernant les marchés publics liés à l'opération FEADER, je m'expose à une correction forfaitaire à la dépense concernée selon les principes, critères et barèmes mis en place par l'autorité de gestion.

que la date de notification de chaque marché public passé dans le cadre de la présente opération constitue un commencement d'exécution du marché, et qu'à ce titre, la date de notification du marché doit être postérieure à la date de début d'éligibilité des dépenses fixée pour mon opération FEADER. A défaut, les dépenses concernées, voire l'intégralité de votre opération (selon les règles applicables) sera considérée comme inéligible.

**Je certifie et m'engage à respecter les règles de passation des marchés publics pour l'opération au titre de laquelle je demande une aide FEADER.**

**J'atteste sur l'honneur** que les marchés présentés ci-dessus ne font pas partie d'unités fonctionnelles ou de prestations homogènes plus importantes.

**J'atteste sur l'honneur** que la (les) procédure(s) de marché public décrite(s) ci-dessus ne fait (font) pas l'objet de conflit d'intérêt<sup>5</sup>, que je ferai connaître à l'Autorité de Gestion, sans délai, toute situation constitutive d'un conflit d'intérêts ou susceptible de conduire à un conflit d'intérêts et que la personne morale que je représente, n'a pas consenti, recherché, cherché à obtenir ou accepté d'avantage financier, ou autre, en faveur ou de la part d'une quelconque personne constituant une pratique illégale ou relevant de la corruption, directement ou indirectement, en tant qu'incitation ou récompense liée à l'attribution dudit marché.

Certifié exact et sincère, le ..15/04/2026.....

Fait à .Beaucaire .....

Fonction et signature(s) du demandeur (du gérant en cas de forme sociétaire) avec le cachet de la structure : .

Juan MARTINEZ, Président

Le 15 avril 2026  
Signé électroniquement par :  
Le Président,  
Juan MARTINEZ



<sup>5</sup>Un conflit d'intérêts peut résulter notamment d'intérêts économiques, d'affinités politiques ou nationales, de liens familiaux ou sentimentaux, ou de toutes autres relations ou intérêts communs. Pour les procédures formalisées, une attestation d'absence de conflit d'intérêt signée par le représentant de la Commission d'Appel d' Offres (CAO) doit être fournie.

## MÉMO DES PIÈCES A JOINDRE

**Au stade de la demande d'aide, à moins que le marché n'ait déjà été lancé, le porteur de projet n'est pas tenu de présenter les pièces définitives de la consultation ; un projet de ces documents est suffisant.**

<p><b>Je dois obligatoirement fournir la présente annexe complétée ainsi que les pièces pour chacune des rubriques indiquées ci-dessous, pour le marché dans sa totalité et/ou pour les sous-parties du marché concernées par l'opération FEADER.</b></p>	
<p><u>Pièces relatives à la description du marché, pour les marchés à procédure adaptée (MAPA) ou à procédure formalisée :</u></p> <p><b>-Pour les marchés lancés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le document de consultation (Règlement de consultation ou lettre de consultation...);</li> <li>• La publicité (profil acheteur, JAL, presse, BOAMP, JOUE, selon le montant du marché...)</li> <li>• Le cahier des charges (CCAP, CCTP pour les procédures formalisées notamment) ;</li> <li>• Une attestation d'absence de conflit d'intérêt signée par le représentant de la CAO (pour les procédures formalisées).</li> </ul> <p><b>-Pour les marchés non lancés :</b> dans la mesure du possible, le projet des documents listés pour les marchés lancés.</p>	<input type="checkbox"/>
<p><u>Pièces relatives à la vérification des coûts raisonnables pour certains marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence (Cf. II-C de la présente annexe) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les dépenses inférieures ou égales à 3000 €, un estimatif ;</li> <li>• Pour les dépenses comprises entre 3 001 et 70 000 € HT, deux pièces estimatives ;</li> <li>• Pour les dépenses supérieures à 70 000 € HT, trois pièces estimatives.</li> </ul> <p><b>Et toute pièce ayant permis de définir le besoin.</b></p>	<input type="checkbox"/>
<p>Le cas échéant, toute pièce permettant de justifier que le marché est exclu ou fait l'objet d'une dérogation (cf-II-B et II-C de la présente annexe)</p>	<input type="checkbox"/>

**Si le marché est lancé, se référer au tableau listant les pièces à fournir en fonction des seuils, figurant dans la notice.**

**Dans le cas particulier où le marché est notifié et exécuté, vous pouvez compléter l'annexe « Marchés publics » de la demande de paiement.**